



Conseil suisse de présentation des comptes publics
www.srs-cspcp.ch

Mise en œuvre du MCH2 et le rôle du SRS-CSPCP

Nils.SOGUEL@idheap.unil.ch
Evelyn.MUNIER@idheap.unil.ch

Journée de travail 2012 KKAG, Lucerne 13.9.2012

Sommaire

- MCH2 : rappel en 2 mots
- Portrait du Conseil suisse de présentation des comptes publics
- Evolution du MCH2
- Prises de position pour la Suisse lors des consultations IPSAS
- Point de situation sur la mise en œuvre au niveau des communes dans les différents cantons
- Conclusion
- Annexe : Mise en œuvre à l'échelon des cantons

MCH2 : rappel en 2 mots

- Vingt recommandations de la CDF-FDK (Manuel 2008)
- Un plan comptable retouché
- Un compte de résultats (ex-fonctionnement) échelonné
- Un tableau de flux de trésorerie pour mieux comprendre le bilan
- Une annexe aux comptes plus musclée
- Des choix
 - investissements au net ou au brut
 - recettes fiscales selon l'échéance ou selon l'exercice
 - amortissement linéaire ou dégressif en francs
 - limite d'activation
 - amortissements supplémentaires
 - préfinancements
 - consolidation
- Un modèle de comptes vivant (srs-cspsp.ch)

| 3 |

Portrait du SRS-CSPCP Eléments de base

- Créé en 2008
- Le chien de berger –*watch dog*– qui manquait au MCH1
- Volonté conjointe
 - Conférence des directeurs cantonaux des finances-CDF
 - Département fédéral des finances-DFF
- pp.21-22 du Manuel

1.8 Conseil suisse de présentation des comptes publics (CSPCP)

La création d'un Conseil suisse de présentation des comptes publics tend à promouvoir l'harmonisation, la comparabilité et la transparence dans la présentation des comptes des collectivités publiques en Suisse.

Les nouvelles normes de présentation des comptes que sont le NMC et le MCH2 sont liées à de grands changements pour la Confédération et les collectivités publiques suisses. En particulier, de nombreuses questions devraient apparaître dans la pratique lors du passage aux nouvelles méthodes d'évaluation et d'amortissement. Durant ses premières années d'existence, le Conseil suisse de présentation des comptes publics devra préalablement émettre des recommandations sur des questions pratiques d'importance fondamentale.

21

Publication du Comité fédéral
pour les Etudes Comptables

MANUEL
Modèle comptable harmonisé pour les
cantons et les communes
MCH2

Préparé par la
Confédération des directeurs cantonaux des finances

Édition 2008

- www.srs-cspsp.ch

Volume 11 | 4 |

Portrait du SRS-CSPCP

Tâches

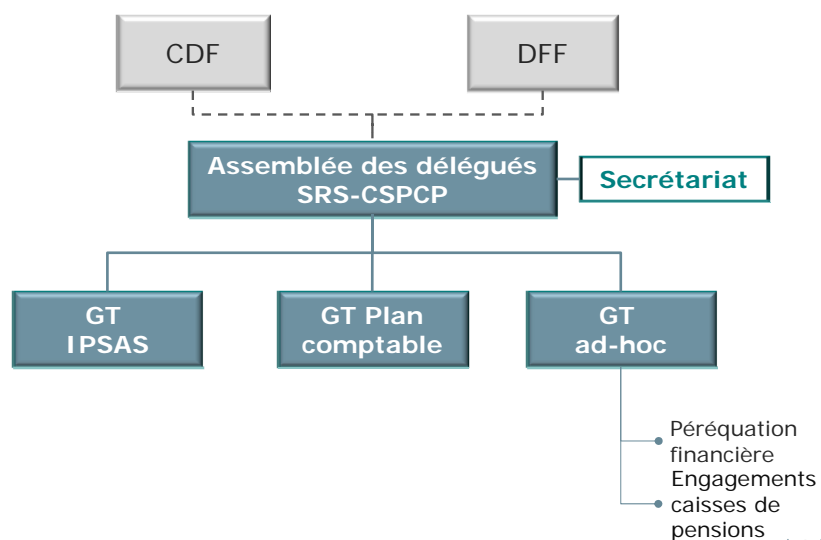
- **Observation et rapport**
sur les tendances observées auprès de la Confédération, des cantons et des communes
- **Adaptation du MCH2**
en réponse aux problèmes concrets de mise en œuvre
Il les publie sur son site web
→ pas de Hotline !
- **Contact et représentation**
auprès d'autres organes de normalisation
et représente les intérêts helvétiques
(Board IPSAS, KKAG, etc.)

Source: Règlement d'organisation, www.srs-cspcp.ch

| 5 |

Portrait du SRS-CSPCP

Organisation



| 6 |

Portrait du SRS-CSPCP Assemblée des délégués

- 16 délégués pour représenter la diversité des intérêts concernés
 - Confédération : (3 personnes; 2 Administration fédérale des finances, 1 Contrôle fédéral des finances)
 - Administrations cantonales des finances (4 personnes)
 - Contrôles cantonaux des finances (1 personne)
 - Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales (1 personne)
 - Association des communes suisses (1 personne)
 - Union des villes suisses (1 personne)
 - Académie et économie (5 personnes, y compris le président)
- 4 réunions par année

Source: Règlement d'organisation, www.srs-cspcp.ch

| 7 |

Portrait du SRS-CSPCP Instruments pour faire vivre le MCH2

- Propositions de modification d'une des 20 recommandations existantes ou d'ajouts d'une nouvelle recommandation
 - Proposition adressée pour approbation à la CDF-FDK par l'intermédiaire du Groupe d'étude pour les finances cantonales-FkF
 - Exemples en cours
 - Modification de la recommandation 18 sur les indicateurs
 - Nouvelle recommandation (21) sur les instruments financiers
- Compléments aux recommandations de la CDF-FDK
 - Touche des éléments importants des recommandations
 - Compétence du SRS-CSPCP
- Questions fréquentes (Foire aux questions FAQ)
 - Touche des éléments limités, des détails de mise en œuvre
 - Compétence du SRS-CSPCP

Source: Règlement d'organisation, www.srs-cspcp.ch

| 8 |

Portrait du SRS-CSPCP

Comment travaille le SRS-CSPCP

- 1. Elaboration d'une proposition**
Une proposition est élaborée comme base de discussion (p.ex. par un groupe de travail ou le secrétariat)
- 2. Mise en consultation**
Les membres de l'Assemblée des délégués reçoivent la proposition pour prise de position avant discussion en plénum et adaptations éventuelles
- 3. Décision**
L'Assemblée des délégués décide sur la base de la proposition (adaptée)
Majorité des 2/3 des délégués ou des 3/4 des délégués présents
- 4. Publication**
Le SRS-CSPCP informe les personnes intéressées de sa décision et la publie sur son site

Source: Règlement d'organisation, www.srs-cspcp.ch

| 9 |

Evolution du MCH2

Compléments déjà disponibles

- Conduite de la politique budgétaire (renonciation aux amortissements extraordinaires)
- Correction d'actifs (réévaluations, modalités et exemples)
- Critères pour la comptabilisation comme éléments extraordinaires
- Financements spéciaux (clôture isolément du budget général)
- Péréquation financière (comptabilisation des corrections de décomptes)
- Préfinancements (nécessité réduite et modalités de dissolution)
- Prêts conditionnellement remboursables (comptabilisation en fonction de leur différentes spécificités)
- Provisions (cas possibles, constitution et dissolution)
- Réserve liée au retraitement du patrimoine financier (virement à la fortune nette)

Source: www.srs-cspcp.ch

| 10 |

Evolution du MCH2 FAQ déjà disponible

- Autoassurance
- Leasing financier
- Taxe sur le CO2 distribuée à l'employeur

Source: www.srs-cspcp.ch

| 11 |

Evolution du MCH2 En préparation

- Compléments
 - Comptabilisation des partenariats public-privé (PPP)
 - Comptabilisation des engagements envers les caisses de pension
- FAQ
 - Péréquation financière (moment de la comptabilisation et montants à comptabiliser)

Source: www.srs-cspcp.ch

| 12 |

Prise de position pour la Suisse lors des consultations IPSAS

- En moyenne environ 5 consultations par année
- En 2012, de janvier à juillet
 - Analyse et discussion des états financiers
 - Cadre conceptuel, partie relative aux modalités de présentations des rapports financiers à usage général
 - Rapport sur la performance dans la fourniture des services
 - Rapport sur la soutenabilité financière à long terme des entités publiques

Source: www.srs-cspp.ch

| 13 |

Mise en œuvre à l'échelon des communes Relevés des options retenues ou prévues là où le MCH2 laisse un choix

- Année d'introduction du MCH2
- Opérations de régularisation (transitoires) / RE N° 05
- Comptabilisation des recettes fiscales (échéance / délimitation) / RE N° 07
- Préfinancements (oui / non) / RE N° 08
- Comptabilisation des subventions d'investissements auprès du destinataire (bruts / nets) / RE N° 10
- Limite d'activation / RE N° 10+12
- Méthode d'amortissement (linéaire / dégressif) / RE N° 12
- Amortissements supplémentaires (exclus / possibles) / RE N° 12
- Réévaluation du patrimoine administratif lors du passage au MCH2 / RE N° 19

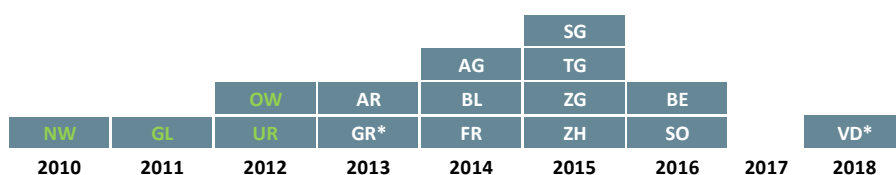
| 14 |

Mise en œuvre à l'échelon des communes Etat du relevé

- 20 cantons visités: AG, BE, BL, BS, FR, GE, GL, JU, LU, NW, OW, SG, SO, SZ, TI, TG, UR, VS, ZG, ZH (les discussions ne sont pour l'heure pas suffisamment avancées dans les cantons de SZ, TI et VS pour publier des informations à leur sujet)
- Cantons avec visite prévue en septembre/octobre 2012: AI, AR, GR
- Cantons où des décisions restent à prendre : GE, JU, LU
- Canton ne donnant pas de prescriptions aux communes : BS
- Etat : Janvier 2012

| 15 |

Mise en œuvre à l'échelon des communes Année d'introduction du MCH2



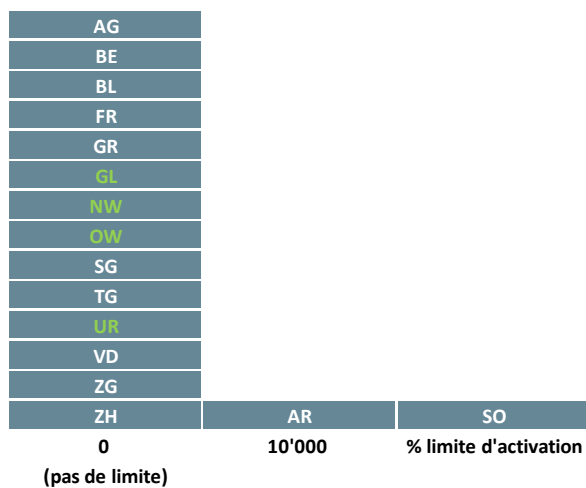
* par étapes

Source : www.srs-csppc.ch

Note : Le nom des collectivités ayant déjà introduit le MCH2 est mentionné en caractères verts

| 16 |

Mise en œuvre à l'échelon des communes
Opérations de régularisation (en CHF)
 Recommandation N° 05

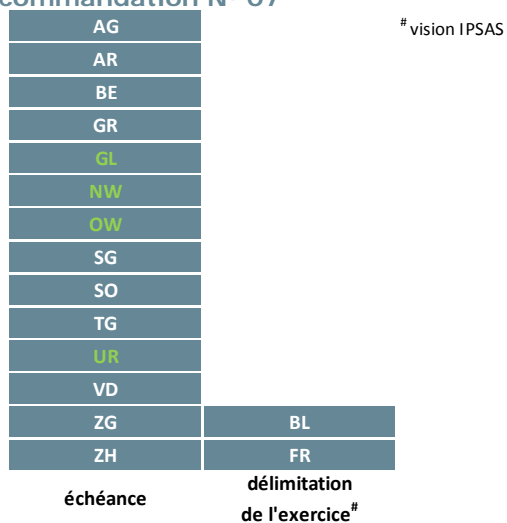


Source : www.srs-cspcp.ch

Note : Le nom des collectivités ayant déjà introduit le MCH2 est mentionné en caractères verts

| 17 |

Mise en œuvre à l'échelon des communes
Comptabilisation des recettes fiscales
 Recommandation N° 07

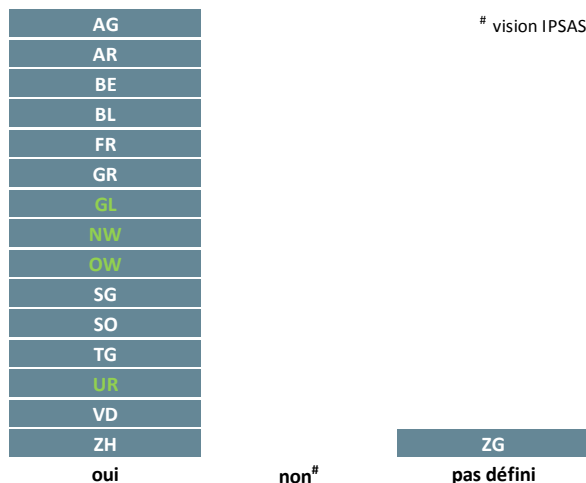


Source : www.srs-cspcp.ch

Note : Le nom des collectivités ayant déjà introduit le MCH2 est mentionné en caractères verts

| 18 |

Mise en œuvre à l'échelon des communes Préfinancements Recommandation N° 08

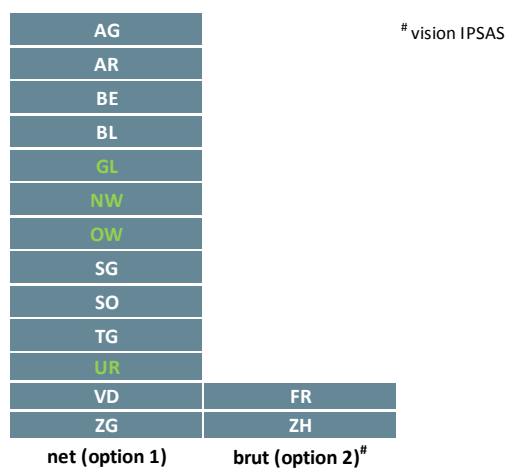


Source : www.srs-csppc.ch

Note : Le nom des collectivités ayant déjà introduit le MCH2 est mentionné en caractères verts

| 19 |

Mise en œuvre à l'échelon des communes Comptabilisation des subventions d'investissement Recommandation N° 10



Source : www.srs-csppc.ch

Note : Le nom des collectivités ayant déjà introduit le MCH2 est mentionné en caractères verts

| 20 |

Mise en œuvre à l'échelon des communes Limite d'activation (en CHF)

Recommandation N° 10 et 12

			AG			
			BE			
FR			BL			
TG			GR		AR	GL
VD				SG	NW	OW
ZG	ZH	UR	SO			
pas défini	10'000 - 50'000	20'000 - 50'000	25'000 - 100'000	30'000 - 200'000	50'000	100'000

Source : www.srs-cspcp.ch

Note : Le nom des collectivités ayant déjà introduit le MCH2 est mentionné en caractères verts

| 21 |

Mise en œuvre à l'échelon des communes Méthode d'amortissement

Recommandation N° 12

	AG		# vision IPSAS
	AR		
	BE		
	BL		
	FR		
	GR		
	NW		
	SG		
	SO	GL	
	TG	OW	
	VD	SG	UR
	ZH	TG	ZG
	linéaire#	dégressif	dégressif sur la valeur résiduelle

Source : www.srs-cspcp.ch

Note : Le nom des collectivités ayant déjà introduit le MCH2 est mentionné en caractères verts

| 22 |

Mise en œuvre à l'échelon des communes Amortissements supplémentaires Recommandation N° 12

AR	
BE	
GR	
GL	
NW	
OW	
SG	
SO	
TG	AG
UR	BL
VD	FR
ZG	ZH

vision IPSAS

possibles **exclus[#]**

Source : www.srs-cspp.ch

Note : Le nom des collectivités ayant déjà introduit le MCH2 est mentionné en caractères verts

| 23 |

Mise en œuvre à l'échelon des communes Réévaluation du patrimoine administratif Recommandation N° 19

	AR
	BE
	BL
	GR
	GL
	OW
	SG
	SO
AG	TG
FR	UR
NW	VD
ZH	ZG

oui[#] **non**

vision IPSAS

Source : www.srs-cspp.ch

Note : Le nom des collectivités ayant déjà introduit le MCH2 est mentionné en caractères verts

| 24 |

Conclusion

- L'échelon communal saisit davantage l'opportunité du passage au MCH2 pour faire évoluer ses pratiques que l'échelon cantonal
- Tension évidente entre volonté de transparence et volonté de disposer d'une marge de manœuvre politique (*Finanzpolitik*; «politique budgétaire»)
- Tous les problèmes ne sont pas encore résolus
- Mais le MCH2 vit et se développe
- Le SRS-CSPCP ... à votre disposition
- Abonnez-vous à sa Newsletter (1-2 éditions par année) (evelyn.munier@idheap.unil.ch)
- Consultez le site web ...

Conclusion

www.srs-cspcp.ch : toute l'actualité du MCH2



The screenshot displays the website for the Swiss Council for Public Accounting (SRS-CSPCP). At the top, there are three images: a group of people in a meeting, a close-up of a document, and a large assembly hall. Below the images is the website's header and navigation menu. The main content area features a title 'Le SRS-CSPCP' and a brief description of the council's mission. A sidebar on the left contains a list of navigation links. A small box on the right highlights key documents and reports.

Le SRS-CSPCP

Le Conseil suisse de présentation des comptes publics (SRS-CSPCP) répond au besoin de promouvoir l'uniformité, la transparence et la comparabilité des états financiers des collectivités publiques suisses. Le SRS-CSPCP observe en particulier comment les cantons et les communes appliquent le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) et comment se développe la présentation des comptes de la Confédération. Il élabore des conseils et des recommandations répondant aux questions pratiques qui se posent aux collectivités dans ce domaine.

Le SRS-CSPCP fut créé en 2008 par la volonté de la Conférence des directeurs cantonaux des finances et du Département fédéral des finances. Il œuvre cependant en toute indépendance. Il n'a pas de forme juridique particulière.

Le SRS-CSPCP est présidé par le Professeur Hils Soguel de l'IDHEAP (Institut de hautes études en administration publique). Ses membres proviennent de divers horizons afin de garantir la prise en compte d'une grande variété d'opinions. Les trois niveaux institutionnels y sont présents –Confédération, cantons et communes– en tenant compte d'une nécessaire représentation des compétences métier et des régions linguistiques. S'y ajoutent des représentants des milieux économiques et scientifiques.

Navigation:

- Tâche
- Membres
- Secrétariat
- Règlement d'organisation
- Actualités
- Séances
- MCH2
- IPSAS
- Rapports
- Contact
- Liens

Actualités:

- Plan comptable MCH2 et Classification fonctionnelle
- Index MCH2
- Compléments MCH2
- Prises de position IPSAS

Annexe

Mise en œuvre à l'échelon des cantons

| 27 |

Mise en œuvre à l'échelon des cantons Année d'introduction du MCH2

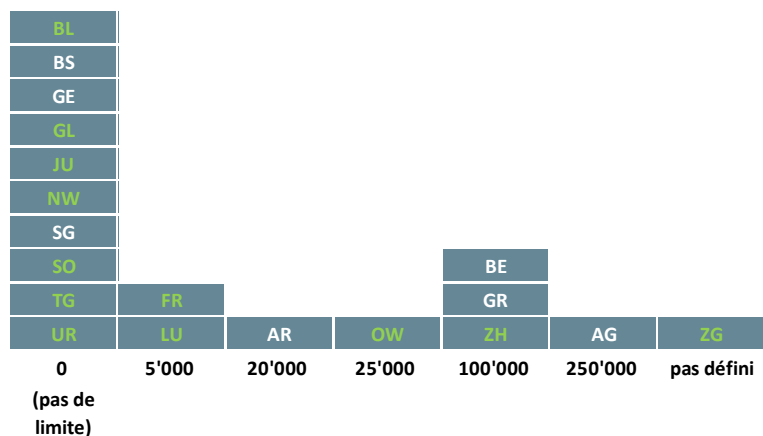


Source : www.srs-cspp.ch

Note : Le nom des collectivités ayant déjà introduit le MCH2 est mentionné en caractères verts

| 28 |

Mise en œuvre à l'échelon des cantons Opérations de régularisation (en CHF) Recommandation N° 05

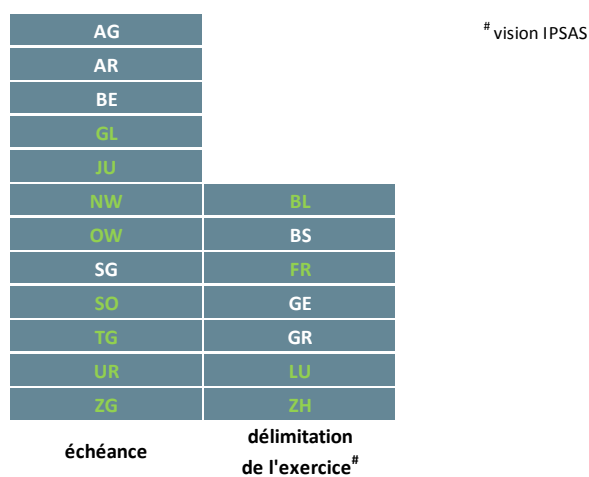


Source : www.srs-csppc.ch

Note : Le nom des collectivités ayant déjà introduit le MCH2 est mentionné en caractères verts

| 29 |

Mise en œuvre à l'échelon des cantons Comptabilisation des recettes fiscales Recommandation N° 07



Source : www.srs-csppc.ch

Note : Le nom des collectivités ayant déjà introduit le MCH2 est mentionné en caractères verts

| 30 |

Mise en œuvre à l'échelon des cantons
Préfinancements
 Recommandation N° 08

AR	
BL	AG*
FR	BS
GR	BE
GL	GE
JU	LU
NW	SG
OW	SO
TG	ZG
UR	ZH
oui	non[#]

* hormis réserve d'équilibrage des comptes

[#] vision IPSAS

Source : www.srs-csppc.ch

Note : Le nom des collectivités ayant déjà introduit le MCH2 est mentionné en caractères verts

| 31 |

Mise en œuvre à l'échelon des cantons
**Comptabilisation
 des subventions d'investissement**
 Recommandation N° 10

AR	
BL	
FR	
GL	
GR	
JU	
NW	
OW	AG
SG	BS
SO	BE
TG	GE
UR	LU
ZG	ZH
net (option 1)	brut (option 2)[#]

Source : www.srs-csppc.ch

Note : Le nom des collectivités ayant déjà introduit le MCH2 est mentionné en caractères verts

| 32 |

Mise en œuvre à l'échelon des cantons Limite d'activation (en CHF)

Recommandation N° 10 et 12

			BS	AR					
			LU*	OW					
			NW	TG	GR		BL		
			SO	UR	LU**	AG	BS***		
GE	BE	JU	ZH*	ZG	ZH**	FR	GL	SG	
pas de limite	5'000	20'000	50'000	100'000	200'000	250'000	300'000	3'000'000	

- * immobilisations corporelles
- ** immobilisations incorporelles
- *** immeubles

Source : www.srs-cspcp.ch

Note : Le nom des collectivités ayant déjà introduit le MCH2 est mentionné en caractères verts

| 33 |

Mise en œuvre à l'échelon des cantons Méthode d'amortissement

Recommandation N° 12

AG				# vision IPSAS
AR				
BE				
BL				
BS				
GE				
GR				
JU				
LU				
NW				
OW				
SO	FR			
TG	GL			
UR	OW			
ZH	TG			
linéaire selon la durée d'utilité[#]	dégressif selon la durée d'utilité	linéaire sur 5 resp. 10 ans	dégressif sur la valeur résiduelle	

Source : www.srs-cspcp.ch

Note : Le nom des collectivités ayant déjà introduit le MCH2 est mentionné en caractères verts

| 34 |

Mise en œuvre à l'échelon des cantons
Amortissements supplémentaires
 Recommandation N° 12

AR	
BL	AG
FR	BE
GL	BS
NW	GE
OW	GR
SG	JU
TG	LU
UR	SO
ZG	ZH

possibles **exclus[#]**

[#] vision IPSAS

Source : www.srs-csppc.ch

Note : Le nom des collectivités ayant déjà introduit le MCH2 est mentionné en caractères verts

| 35 |

Mise en œuvre à l'échelon des cantons
Réévaluation du patrimoine administratif
 Recommandation N° 19

AG	AR**
AR*	BL
BE	FR
BS	GL
GE	JU
GR	OW
LU	SG
NW	TG
SO	UR
ZH	ZG

oui[#] **non**

[#] vision IPSAS

* Prêts et participations

** autre PA

Source : www.srs-csppc.ch

Note : Le nom des collectivités ayant déjà introduit le MCH2 est mentionné en caractères verts

| 36 |